

24 déc 2025 -16:21

Appartient à [Conseil des ministres du 23 décembre 2025](#)

Mise en œuvre du Pacte européen sur la migration et l'asile

Sur proposition de la ministre de l'Asile et de la Migration Anneleen Van Bossuyt, le Conseil des ministres a approuvé trois avant-projets de loi en vue de l'application ou de la transposition en droit belge du Pacte européen sur la migration et l'asile.

Le Pacte européen sur la migration et l'asile a été adopté en mai 2024. Il comprend dix règlements et une directive qui établissent un ensemble de nouvelles règles destinées à mieux gérer la migration et à mettre en place un régime d'asile européen commun.

Les avant-projets visent à appliquer ou transposer ces onze instruments législatifs en droit belge. Sont concernés :

- le règlement Eurodac
- le règlement de filtrage
- le règlement sur la procédure d'asile
- le règlement sur la procédure de retour à la frontière
- le règlement sur la gestion de l'asile et de la migration (AMMR)
- la directive relative à l'accueil
- le règlement sur les situations de crise et de force majeure
- le règlement relatif à la qualification
- le règlement sur la réinstallation
- le règlement sur la création de l'Agence européenne pour l'asile (EUAA)
- Le règlement portant modifications de cohérence suite au règlement sur le filtrage

Par ailleurs, une loi distincte relative au Conseil du contentieux des étrangers sera élaborée, comprenant une révision complète des procédures de recours sur la base de plusieurs instruments législatifs du pacte.

Les avant-projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines catégories d'étrangers

Avant-projet de loi modifiant la loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers en vue de la mise en œuvre du Pacte sur la migration et l'asile de l'Union

européenne

Avant-projet de loi relative au Conseil du contentieux des étrangers

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration,
et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des
Grandes villes
Rue Lambertmont 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

CharlotteVandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be